

CERTIFIÉ QUALIOPi & LABÉLLISÉ CERTIF' RÉGION

*Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience*

BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLIC

DOCUMENTS A JOINDRE DANS

VOTRE PROFIL

<input type="checkbox"/>	1 photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité. Le permis de conduire n'est pas recevable.
<input type="checkbox"/>	1 photo à insérer dans votre profil.
<input type="checkbox"/>	1 chèque pour les frais de dossier et d'adhésion (si non effectué par CB) libellé à l'ordre du MUC Omnisports Et à envoyer au MUC Omnisports Département Formation – 150 rue François Joseph Gossec – 34070 MONTPELLIER
<input type="checkbox"/>	1 attestation d'assurance en responsabilité civile privée en cours de validité
<input type="checkbox"/>	1 photocopie de votre PSC1 ou équivalent en cours de validité
<input type="checkbox"/>	1 attestation de 200h de pratique d'animation ou 1 photocopie de votre diplôme BAFA
<input type="checkbox"/>	1 copie de vos diplômes en animation
<input type="checkbox"/>	1 CV et une lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	1 photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels en cours de validité à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	1 copie du certificat individuel de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (candidats ayant entre 18 et 24 ans) ou 1 copie de l'attestation de recensement (seulement pour les candidats ayant moins de 18 ans, n'ayant pas fait la JAPD)

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

<input type="checkbox"/>	Attestation d'inscription et avis de situation Pôle Emploi datés de moins de 1 mois au démarrage de formation
--------------------------	---

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

<input type="checkbox"/>	Avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française du Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée
--------------------------	--

<input type="checkbox"/>	FINANCEMENT REGION : Se rapprocher des prescripteurs Pôle emploi et Mission Locale
--------------------------	---

MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS - Département Formation
 Complexe Sportif Albert Batteux - Immeuble André Brioude - 150 rue François Joseph Gossec - 34070 MONTPELLIER
 Annexe de Nîmes - Espace Diderot - 601 rue Neper - 30900 NIMES
 Annexe de Millau - Maison des Entreprises - 4 rue de la Mégisserie - 12100 MILLAU
 Tél 04 99 58 80 41 - Fax 04 99 58 35 39 - Mail : formation@mucomnisports.fr - https://www.mucomnisports.fr
 Association loi 1901 - SIRET 388 208 571 000 25 Code APE 9312Z
 Agrément 25 12713 du 26-02-1993 - Agrément Préfecture W543007276 du 19-09-1921
 N° de déclaration à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle : 91-34-05799-34





CERTIFIÉ QUALIOPi & LABÉLLISÉ CERTIF' RÉGION
Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

ATTESTATION D'EXPÉRIENCE D'ANIMATION AUPRÈS D'UN GROUPE

Je soussigné•e,,
en qualité de, atteste que
a effectué une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe pour
une durée minimale deheures au sein de notre organisation.

Cette attestation a été faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet de l'organisation.

Extrait de l'arrêté du 13/09/2018 :

ANNEXE IV **EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION**

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « loisirs tous publics » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

Définition des exigences préalables requises pour accéder à la formation du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » : Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.